Nations Unies S/2005/560

Conseil de sécurité

Distr. générale
1er septembre 2005
Français
Original: anglais

Huitième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 1561 (2004) du 17 septembre 2004, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 19 septembre 2005 et m'a prié de continuer à lui rendre compte périodiquement de l'exécution du mandat de la Mission. Le présent rapport porte sur les faits nouveaux intervenus depuis mon rapport du 16 juin 2005 (S/2005/391).

II. Principaux faits nouveaux sur le plan politique

2. Au cours de la période considérée, l'application de l'Accord général de paix a suivi son cours. Les préparatifs des élections du 11 octobre se sont poursuivies comme prévu, sans violence pour l'essentiel, et de nouveaux progrès ont été accomplis en ce qui concerne le retour des personnes déplacées et des réfugiés et l'extension de l'autorité de l'État.

3. La campagne électorale a débuté le 15 août ; 22 candidats à la présidence et 22 autres à la vice-présidence ont été approuvés par la Commission électorale nationale. Vingt-deux partis politiques ont été enregistrés. Huit autres partis sont enregistrés dans le cadre de deux alliances et d'une coalition, à savoir l'Alliance pour la paix et la démocratie, l'Alliance démocratique unie et la Coalition pour la transformation du Libéria.

4. Le Gouvernement national de transition a pris des mesures concernant un certain nombre de cas de corruption signalés. Le 12 juillet, à la suite d'allégations de fraude au Bureau des affaires maritimes, le Président du Gouvernement national de transition, M. Charles Gyude Bryant, a suspendu le Commissaire du Bureau et relevé de ses fonctions le représentant du Libéria auprès de l'Organisation maritime internationale. Ces deux responsables, ainsi que deux autres personnes qui travaillaient au Bureau, auraient détourné plus de 4 millions de dollars. Ils ont été inculpés « de sabotage économique et de fraude fiscale aux dépends du Libéria ».

5. L'équipe que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a envoyée au Libéria pour enquêter sur les cas de corruption signalés au sein du Gouvernement de transition a présenté son rapport aux chefs d'État des membres de la CEDEAO. De leur côté, le Gouvernement de transition et ses

05-47680 (F) 060905 060905

partenaires internationaux, à savoir l'Organisation des Nations Unies, la Commission européenne, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Union africaine, la CEDEAO et les États-Unis d'Amérique, ont poursuivi leurs consultations en vue de l'élaboration d'un programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique visant à renforcer la gouvernance économique du Libéria et à prévenir la corruption. Les principaux objectifs du programme sont de faire en sorte que les recettes de l'État soient reçues, comptabilisées et décaissées uniquement dans le cadre du budget approuvé; que les sommes décaissées parviennent à ceux auxquels elles sont destinées; que les contrats et les concessions soient accordés de manière transparente à l'issue d'appels d'offres; et que le Gouvernement soit mieux à même de prévenir la corruption. Les discussions se poursuivent pour mettre la dernière main au programme, lequel a été renvoyé à l'Assemblée législative nationale de transition et au Président de la Cour par le Gouvernement de transition. Les partenaires internationaux du Libéria sont toutefois gravement préoccupés du fait que le Gouvernement de transition, qui est apparemment peu disposé à engager les réformes essentielles, n'a pas encore approuvé le programme. Cela dit, on élabore actuellement un projet de législation prévoyant la création d'un organisme de lutte contre la corruption.

6. La crise au sommet qui a éclaté au sein de l'Assemblée législative de transition a été réglée le 2 août, lorsque la Cour suprême du Libéria a rendu une décision définitive sur la question. La Cour a indiqué que la suspension par l'Assemblée de quatre de ses membres, dont le Président et le Vice-Président, ne violait ni la Constitution, ni l'Accord général de paix, ni le règlement intérieur de l'Assemblée et que celle-ci avait suivi la procédure régulière. Il reste que, après sa suspension, le Président de l'Assemblée m'a écrit, ainsi qu'à l'Union africaine et à la CEDEAO, pour nous demander d'intervenir afin de faciliter sa réintégration ou la levée de la restriction imposée par l'Accord général de paix, qui interdit aux personnes ayant occupé des postes clefs au sein du Gouvernement national de transition, dont lui-même, de se présenter aux élections d'octobre. Il lui a été répondu que l'Organisation des Nations Unies respectait l'arrêt de la Cour suprême et le caractère sacro-saint des décisions du corps législatif. En outre, l'Organisation des Nations Unies n'était pas habilitée à modifier l'Accord de paix.

7. Les fonctionnaires ont organisé de nouvelles protestations en raison du non-paiement de plusieurs années de traitement sous le Gouvernement de l'ancien Président Charles Taylor. Un mouvement de protestation commencé le 5 juillet a été annulé par la suite lorsque le Gouvernement de transition a décidé de régler quatre mois d'arriérés. Il conviendrait de noter que le Gouvernement de transition verse régulièrement les traitements depuis son entrée en fonctions en octobre 2003.

8. Certains gouvernements et organisations de défense des droits de l'homme ont continué à demander au Gouvernement nigérian de remettre l'ancien Président Charles Taylor au Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Le 5 juillet, le Ministre libérien de la justice a fait une déclaration dans laquelle il a affirmé que M. Taylor s'ingérait dans la vie politique libérienne et demandé que l'on revoit son accord d'asile. Le Gouvernement de transition s'est par la suite dissocié de la déclaration du Ministre. Le 28 juillet, les participants au sommet des chefs d'État et de gouvernement des membres de l'Union du fleuve Mano ont toutefois publié un communiqué dans lequel ils ont indiqué qu'un réexamen des conditions du séjour temporaire de M. Taylor au Nigéria ou un renvoi de la question par le Gouvernement nigérian aux chefs d'État des membres de la CEDEAO pour un

und_gen_n0547680_docu_n

examen plus approfondi pourrait s'avérer nécessaire. Pour sa part, le Nigéria a réaffirmé sa volonté d'honorer l'accord d'asile et de ne livrer M. Taylor que si le nouveau Gouvernement libérien le lui demandait.

III. Suivi de l'application de l'Accord général de paix

9. Le Comité de suivi de l'application de l'Accord général de paix et le Groupe de contact international sur le Libéria ont continué de se réunir régulièrement. Le Groupe a tenu des réunions hebdomadaires, présidées par le Président du Gouvernement de transition, pour examiner les progrès accomplis dans le processus de paix et aborder les nouveaux problèmes de manière coordonnée.

10. Les participants à la réunion du Groupe de contact international sur le bassin du fleuve Mano, tenue à Niamey le 19 juillet, ont examiné les progrès et les problèmes liés à l'application de l'Accord général de paix. Le Groupe de contact a accueilli avec satisfaction les progrès réalisés en vue de l'application de l'Accord et du renforcement de la sécurité et de la stabilité au Libéria, ainsi que l'élaboration du programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique. Il a notamment créé un groupe de travail chargé de mettre la dernière main au programme avant sa présentation au Conseil de sécurité pour approbation. Le Groupe de contact a exprimé sa satisfaction devant la poursuite des préparatifs des élections et demandé à toutes les parties de veiller à ce que celles-ci soient libres, régulières et transparentes. Il a également demandé à la communauté internationale d'apporter son aide en fournissant les ressources nécessaires à la démobilisation des forces armées libériennes.

IV. Déploiement de la Mission

11. Au 24 août, l'effectif militaire de la MINUL s'établissait à 14 894 personnes (voir annexe). Le seul ajustement notable apporté au déploiement de la Mission a consisté, en juillet, à retirer des soldats du bataillon de réserve de la MINUL qui se trouvait dans le port franc de Monrovia après la formation et le déploiement du personnel de la police portuaire libérienne. La force de la MINUL a continué à mettre l'accent sur le maintien d'un environnement sûr, favorable à la préparation et au déroulement des élections.

12. En coordination avec la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, la MINUL a formulé des propositions en vue d'assurer la sécurité du Tribunal après le retrait de la MINUSIL. Pour s'acquitter de cette tâche, la MINUL aurait besoin de quelque 250 soldats supplémentaires du 15 novembre au 31 mars. Outre cet étoffement temporaire des effectifs, il est prévu, après les élections et la mise en place du nouveau Gouvernement libérien, de maintenir l'effectif militaire actuel de la MINUL en attendant que soit menée une évaluation générale des conditions de sécurité au Libéria et dans la sous-région, l'objectif étant d'élaborer un plan et des critères précis pour un retrait soigneusement dosé de la Mission. Le plan, qui tiendrait compte des dispositions de la résolution 1609 (2005) du Conseil de sécurité, sera présenté après l'entrée en fonctions du nouveau Gouvernement en janvier 2006.

13. Sur un effectif total autorisé de 1 115 membres, la composante « police civile » de la MINUL compte 1 090 personnes, dont 480 agents dans quatre unités de police constituées et 18 agents pénitentiaires. Outre ces déploiements à Monrovia, aux aéroports internationaux free port et Roberts et à l'aéroport Spriggs Payne, la police civile de la MINUL a maintenu sa présence dans 25 autres lieux répartis dans tout le pays.

14. La Mission compte actuellement 510 fonctionnaires civils recrutés sur le plan international, dont 30 % de femmes, 435 Volontaires des Nations Unies, dont 178 s'occupent des élections, et 754 fonctionnaires recrutés sur le plan national.

V. Situation sur le plan de la sécurité

15. Au cours de la période considérée, la situation sur le plan de la sécurité est resté calme mais précaire. Les menaces exercées par les ex-combattants qui attendaient des possibilités de réinsertion se sont un peu dissipées quand des fonds supplémentaires ont été reçus pour la réinsertion et la réadaptation, permettant plusieurs opérations supplémentaires. Cependant, les ex-combattants sont un groupe très instable et il est à craindre que des éléments qui chercheraient à perturber les élections prévues en octobre ne les manipulent.

16. L'application des programmes de démobilisation du personnel des ex-forces armées du Libéria et d'autres organes de sécurité, notamment la Police nationale libérienne, est également en retard faute de financement. Il est à craindre que des éléments, irrités par ces retards, n'aggravent la menace déjà exercée par les ex-combattants qui attendent leur réinsertion. Les 14 et 15 juin, une foule nombreuse de militaires des ex-forces armées du Libéria a manifesté violemment devant le Ministère de la défense pour protester contre le non-paiement des arriérés de solde. Certains soldats ont également pillé les casernes Barclay, à Monrovia.

17. Le 15 juin, la MINUL a été informée que des ex-combattants s'étaient regroupés dans la forêt de Konbga, près de Bopolu, dans le comté de Gbarpolu. Une enquête commune des organismes de sécurité libériens et de la MINUL a par la suite établi que ce groupe était composé de chasseurs qui n'étaient pas originaires de cette localité. Les investigations se poursuivent concernant un groupe similaire signalé près de Vahun, dans le comté de Lofa.

18. En juillet et août, après la découverte de dépôts diamantifères dans le district de Sanquin, du comté de Sinoe, 20 000 personnes environ s'y sont rendues et ont commencé à se livrer à une prospection illégale des zones alluviales pour y chercher des diamants. La présence d'un groupe de jeunes aussi nombreux, parmi lesquels se trouvaient des ex-combattants, constitue, pour la sécurité, une menace considérable et, de ce fait, pendant la première semaine d'août une épidémie de choléra s'est déclarée, faisant au moins 29 morts. Cette épidémie a aussitôt déclenché un exode important à partir de cette zone.

19. La MINUL, des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et le Ministère de la santé ont aussitôt pris des mesures pour enrayer l'épidémie. Le 6 août, une équipe d'évaluation de la sécurité a été dépêchée sur place et a recommandé l'évacuation immédiate. L'Organisation mondiale de la santé a livré des trousses de traitement du choléra pour 10 000 personnes habitant cette zone.

und_gen_n0547680_docu_n

20. Des allégations de meurtres rituels ont également entraîné de graves troubles dans plusieurs localités. Les 5 et 6 juillet, des troubles violents ont éclaté dans deux quartiers de Gbarnga, dans le comté de Bong, quand une foule de civils s'en est prise à une personne soupçonnée de commettre des meurtres rituels. Des biens ont été détruits et des coups de feu ont été tirés, mais l'incident a rapidement été maîtrisé par la MINUL. Il faut s'attendre à de nouvelles allégations de meurtres rituels avant les élections et la police civile de la MINUL a formé une équipe spéciale pour aider la Police nationale libérienne à enquêter et à préserver l'ordre public.

21. Certains Libériens ont commencé à constituer des milices privées, et il y a là un développement inquiétant. Le 14 juillet, un groupe de jeunes maniant des couteaux a été aperçu au marché Douala, à Monrovia. Ce groupe a apparemment été formé pour contrecarrer l'activité de groupes criminels qui opèrent dans ce marché. On signale que des milices privées de ce type se sont formées dans d'autres localités du Libéria. Dans le comté de Lofa, un groupe s'intitulant « Libériens unis pour la découverte des armes cachées » joue un rôle constructif en signalant aux organismes de sécurité libériens et à la MINUL les armes et munitions qui auraient été dissimulées.

22. Les tensions ethniques et les litiges fonciers continuent à couver dangereusement dans certaines régions, en particulier quand des personnes déplacées et des réfugiés rentrent chez eux. À Voinjama, dans le comté de Lofa, les groupes ethniques Mandingo et Lorma contestent l'appropriation des terres et d'autres biens, que des Mandingo qui rentrent disent avoir dû abandonner quand ils ont pris la fuite pendant la guerre. Des différends similaires sont signalés dans le comté de Nimba. La MINUL travaille avec les chefs traditionnels et avec les autorités locales dans un but de réconciliation, notamment en créant des comités d'examen des litiges fonciers afin de résoudre pacifiquement ces problèmes.

23. La MINUL, le Bureau national libérien des enquêtes, l'Agence nationale de la sécurité et la Police nationale libérienne ont créé un groupe de travail commun pour lutter contre le recrutement d'enfants soldats, afin de tenter de résoudre le problème tenace du recrutement d'enfants pour des conflits qui ont éclaté dans les pays voisins, en particulier en Côte d'Ivoire.

24. La question de la violence électorale demeure préoccupante. On prétend que certains candidats auraient une double nationalité et seraient donc inéligibles, et il y a là une source de friction qui expliquerait un incident survenu en août quand des inconnus ont tenté de mettre le feu au véhicule du coprésident de la Commission électorale nationale. La MINUL et les autorités de police libériennes ont enquêté sur cet incident et ont par la suite renforcé la sécurité entourant la Commission électorale. Le 8 août, le Groupe de contact international sur le Libéria a publié un communiqué de presse appelant tous les Libériens à faire preuve de retenue et à s'assurer que la consultation électorale aurait lieu paisiblement. La campagne électorale menée par les partis politiques a jusqu'à présent été assez pacifique.

VI. Désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion

25. Depuis la clôture officielle de l'opération de désarmement et de démobilisation en octobre 2004, la MINUL a recueilli 343 armes, 53 236 munitions diverses et 410 munitions non explosées, qui lui ont été remises volontairement ou qu'elle a découvertes. Le projet pilote du PNUD concernant la collecte et la destruction des armes au niveau communautaire devrait commencer en septembre.

26. Cinq bureaux d'accueil et d'orientation des ex-combattants démobilisés opèrent à Buchana, Gbarnga, Harper, Monrovia et Zwedru, et un autre devrait ouvrir ses portes en septembre à Voinjama. Ces bureaux s'occupent actuellement surtout de l'inscription des ex-combattants pour l'année scolaire qui commence et font connaître les possibilités de réinsertion. Au 24 août, 37 500 ex-combattants démobilisés avaient été rattachés à des projets de réadaptation et de réinsertion financés par des partenaires bilatéraux; 35 448 autres ex-combattants devraient trouver une place dans le cadre d'opérations dont s'occupe le Fonds d'affectation spéciale pour le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la réadaptation, qui est géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

27. En dépit de ces progrès, 26 000 ex-combattants environ ne sont toujours pas recensés, faute d'un financement de 18,5 millions de dollars environ. Il faudrait en outre 7 millions de dollars pour couvrir les frais de scolarité et l'allocation distribuée aux ex-combattants qui retournent à l'école, étant donné que la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion et de la réadaptation, à laquelle siège des représentants des donateurs, a décidé d'assurer ces versements pendant deux années scolaires encore. Le financement de la réadaptation et de la réinsertion demeure donc une question critique, malgré la contribution généreuse de 15 millions de dollars faite récemment par les États-Unis et le financement de 9,5 millions de dollars attendu de la Commission européenne et de 3,4 millions de dollars attendu de la Suède.

28. En juillet, la MINUL et le PNUD ont commencé à enregistrer les ex-combattants qui occupaient illégalement la plantation d'hévéas de Guthrie, en vue de leur réinsertion. Au 24 août, 60 ex-combattants seulement avaient été inscrits sur les 3 200 qui se trouvaient là selon une estimation des commandants de la faction armée LURD (Liberian United for Reconciliation and Democracy). La MINUL a mis en place une structure distincte d'aide à la réadaptation et à la réinsertion à l'intention de 529 autres ex-combattants qui campent dans la plantation d'hévéas et qui prétendent que leurs commandants les ont exclus du programme officiel de désarmement et démobilisation. En outre, 5 187 ex-combattants appartenant à trois anciennes factions, le LURD, le Mouvement pour la démocratie au Libéria et l'ex-gouvernement libérien qui, étant sans armes, n'ont pas été intégrés au programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et réadaptation, seront orientés vers des structures communautaires de relèvement.

29. Le rapatriement de 612 ex-combattants étrangers identifiés au cours de l'opération de désarmement et démobilisation est en cours. Cependant, il a été ralenti par l'absence d'accord-cadre portant sur le rapatriement et par l'insécurité qui règne actuellement en Côte d'Ivoire. À ce jour, le Comité international de la Croix-Rouge a apporté son aide à 50 membres de ce groupe, tous des enfants ayant

und_gen_n0547680_docu_n

combattu dans les rangs des belligérants, afin de les renvoyer dans leur pays d'origine : 11 ont été rapatriés en Côte-d'Ivoire, 24 en Guinée et 15 en Sierra Leone.

VII. Appui à la réforme du secteur de la sécurité

Police nationale libérienne

30. La constitution de la nouvelle police libérienne progresse de façon satisfaisante; la formation élémentaire de 1 800 policiers devrait être achevée avant les élections prévues le 11 octobre. Au 24 août, 756 policiers avaient suivi la formation élémentaire dispensée par l'École nationale de police; 300 de ces policiers, qui constitueront une unité d'intervention en cas d'émeute ou de forte criminalité, ont été envoyés au Nigéria, le 22 août, pour y suivre un stage spécialisé de quatre semaines. En outre, 703 policiers ont achevé le cours de police élémentaire et seront déployés sur le terrain où leur comportement sera évalué. Jusqu'à présent, 263 membres du Service spécial de sécurité et 116 policiers portuaires ont suivi les cours de formation prévus pour eux. Ces derniers seront surtout déployés au port franc de Monrovia où ils recevront une formation spécialisée. Le 30 juillet, 20 officiers de police et 9 hauts fonctionnaires du Service spécial de sécurité ont suivi une formation à l'encadrement policier.

31. Le 9 juillet, le Directeur par intérim de la Police nationale libérienne a approuvé le déploiement de 208 autres policiers dans diverses localités, de sorte que ce sont maintenant 918 policiers qui sont redéployés dans les commissariats de police des comtés. En outre, deux dépôts de la Police nationale ont été rénovés avec l'aide de projets à effet rapide de la MINUL; le siège de la Police nationale à Zwedru a aussi été rénové. Le 12 juillet, le Président Bryant a approuvé de nouvelles règles concernant le port d'uniforme et un nouvel organigramme essentiel à la réorganisation de la police libérienne.

32. L'inscription des membres des organes spécialisés de sécurité a commencé en décembre 2003; depuis cette date 10 335 hommes de 15 organes de sécurité, dont la Police nationale libérienne, ont été enregistrés; on procède actuellement à des contrôles de sécurité à leur sujet. Cependant, le financement de cette opération demeure très préoccupant.

33. L'École de police continuera pendant un an à former des policiers, à l'aide de la généreuse contribution de 1,7 million de dollars attendue des États-Unis et qui devrait bientôt être reçue. Cependant, pour que la restructuration de la police soit durable, il faut trouver d'urgence auprès des donateurs un complément de financement pour remettre en état les équipements des services de police et rééquiper les unités spécialisées. Alors que le Gouvernement de transition a fait de louables efforts pour verser régulièrement les traitements revalorisés des policiers nouvellement formés, il n'a pu lever les 4 millions de dollars nécessaires pour démobiliser les ex-policiers et les ex-membres des services de sécurité qui ne remplissaient pas les conditions voulues pour rejoindre les nouveaux services de police restructurés.

34. Une analyse de la criminalité et des risques, dans la situation actuelle du Libéria sur le plan de la sécurité, a montré que la police avait besoin d'armes à feu pour endiguer efficacement la violence. La MINUL assure une formation à l'utilisation des armes à feu aux policiers de la Police nationale. Le Gouvernement

de transition a donc l'intention de demander au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) d'envisager de déroger à l'embargo sur les armes afin de permettre au Libéria d'importer un petit nombre d'armes de poing, qui seront utilisées par la Police nationale, sous un contrôle et une surveillance attentive de la MINUL.

Les forces armées du Libéria

35. La démobilisation des forces irrégulières, dans le cadre de la restructuration de l'armée libérienne, continue à progresser. La première phase, qui consiste à démobiliser les forces irrégulières, avance de façon satisfaisante. Au 24 août, 8 164 des 9 086 irréguliers avaient été démobilisés. Cependant, la deuxième phase de cette opération se heurte à un manque de financement : il faut trouver 11,5 millions de dollars pour la démobilisation de 4 095 membres des forces armées du Libéria. La Commission européenne a annoncé une contribution de 1,6 million d'euros et j'espère que d'autres donateurs seront également généreux.

36. La MINUL continue à concourir à la restructuration des forces armées, en assurant la sécurité des périmètres au Centre de démobilisation du camp Schieffelin, et pour assurer la sécurité aux guichets des banques où sont payées les indemnités de licenciement versées aux soldats démobilisés. La MINUL assurera également la sécurité du centre d'entraînement Barclay jusqu'à ce que le périmètre de sécurité soit complètement remis en état, ainsi qu'aux casernes d'entraînement des soldats nouvellement recrutés, situées dans la banlieue de Monrovia.

37. La démobilisation du personnel régulier et irrégulier des forces armées du Libéria devrait être achevée à la fin de septembre, et le recrutement et l'entraînement des nouvelles recrues commenceront. Les soldats démobilisés des ex-forces armées du Libéria pourront, pendant une période de 45 jours, demander à s'engager dans la nouvelle armée. Initialement, la force nouvellement créée devait avoir un effectif de 4 000 soldats, mais, faute d'argent, le Gouvernement a dû réduire ce nombre à 2 000. Pour préparer la création des nouvelles forces armées, les États-Unis ont demandé au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) de déroger à l'embargo sur les armes, afin de pouvoir importer des armes et du matériel qui seront utilisés pour la formation des nouvelles recrues.

38. Un comité consultatif de surveillance de la défense nationale, composé de représentants des Ministères de la défense, des finances, de l'information et du plan, et d'un représentant de la banque centrale ainsi que de représentants de partenaires internationaux essentiels comme la MINUL a été créé pour superviser la démobilisation. Il s'est doté de deux sous-comités, l'un chargé du financement des pensions, l'autre de celui des indemnités de licenciement. Le PNUD apporte des conseils au premier.

VIII. Élections

39. L'organisation des élections se poursuit; plusieurs étapes importantes ont été franchies, notamment la convocation des électeurs, publiée le 13 juillet, la publication du découpage des circonscriptions électorales, le 15 juillet, l'établissement de la liste des candidatures, du 21 juillet au 6 août, et le début de la campagne électorale, le 15 août. Les listes électorales ont été publiées du 30 juin au 2 juillet, après l'examen des rejets et des contestations, et les diverses modifications

und_gen_n0547680_docu_n

qu'il importait d'apporter à la liste. Actuellement, 1 353 556 Libériens se sont inscrits sur les listes électorales.

40. Les candidats avaient jusqu'au 6 août pour se faire connaître; leur liste officielle a été publiée le 15 août. Au total, 779 personnes ont rempli les formalités. Après un examen de leur dossier, la Commission électorale nationale a approuvé 22 candidatures à la présidence, 22 à la vice-présidence, 205 au Sénat et 513 à la Chambre des représentants. En dehors de l'incident mentionné au paragraphe 24, le dépôt des candidatures s'est fait pour l'essentiel sans incident.

41. Le 25 juillet, la Commission électorale nationale a approuvé la réglementation sur le règlement des différends et les appels; cette réglementation donne compétence à la Commission pour connaître de délits électoraux précis. Des directives et des formalités sur le financement de la campagne ont été approuvées; des directives ont été adressées aux magistrats pour préciser leurs obligations légales durant les opérations électorales.

42. La Commission électorale nationale a également approuvé le règlement du scrutin et du dépouillement des bulletins, ainsi que plusieurs directives et réglementations voisines. Plusieurs tâches importantes sont encore à accomplir : l'impression des bulletins, le recrutement et la formation de près de 20 000 agents, l'emballage et l'envoi du matériel électoral et le choix définitif des bureaux de vote, indépendamment des activités en cours d'instruction civique de l'électeur.

Appui des Nations Unies aux élections

43. L'organisation, le même jour, de trois élections différentes, pendant la saison des pluies, dans un pays où le réseau routier est très médiocre présente des difficultés opérationnelles redoutables que la MINUL et l'équipe des Nations Unies au Libéria chercheront à surmonter pour aider la Commission électorale nationale.

44. La MINUL assure des conditions de sécurité qui permettent à la Commission électorale nationale d'organiser une consultation qui devrait être libre, équitable, transparente et paisible, en un mot démocratique. À cette fin, la Mission élabore un plan de sécurité des opérations électorales avec les organes de sécurité libériens et avec les autres partenaires. La police civile de la MINUL a aidé à élaborer un plan détaillé de déploiement des policiers nationaux et d'autres membres des organes de sécurité, notamment pour l'affectation de personnel des services spéciaux de sécurité à la protection rapprochée des candidats à la présidence et à la vice-présidence. En outre, la MINUL sera épaulée par une présence militaire robuste dans l'ensemble du pays pour garantir la liberté de circulation.

45. D'autres composantes de la MINUL continueront à donner la priorité au bon déroulement des opérations électorales. Un système technique et des moyens de transmission spécialement conçus à cet effet aideront les bureaux de vote dans tout le pays.

46. La MINUL et ses partenaires, notamment les organisations non gouvernementales financées par le PNUD et la Commission européenne, ont continué à aider la Commission électorale nationale à diffuser des informations électorales dans tout le pays.

47. La composante « information » de la MINUL a continué à organiser des ateliers sur le rôle de la presse dans les élections et les moyens de le développer. Les

émissions de radio de la MINUL ont, en direct, rendu compte des réunions politiques; des programmes d'instruction civique et des émissions avec appel d'auditeurs sont diffusés également. Le service de la vidéo offre des actualités sur vidéo aux trois stations de télévision de Monrovia et une vidéo d'instruction civique a été distribuée aux clubs vidéo libériens. Les travaux ont progressé en vue de l'établissement d'un centre de presse pour les élections.

48. Les responsables des affaires civiles de la MINUL ont suivi des stages de formation de l'électeur et d'instruction civique et cela complète ce que font les membres de la Division électorale de la MINUL dans les différents comtés du pays. Le Groupe de la parité entre les sexes de la MINUL et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) travaillent avec le Ministère de la condition féminine et du développement et avec la société civile pour accroître la participation des femmes aux opérations électorales. Quatorze pour cent des candidats sont des femmes, ce qui est loin de l'objectif de 30 % qui avait été visé. UNIFEM a intégré une action de sensibilisation au problème de l'égalité entre les sexes dans le manuel d'instruction civique publié par la Commission électorale nationale.

49. La Commission européenne et la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) apportent une aide technique directe à la Commission technique électorale nationale. L'IFES a également facilité la construction, dans les comtés, de bureaux de la Commission électorale nationale, facilité l'instruction civique des partis et des candidats s'agissant de la réglementation du financement de la campagne, et la formation de juges pour le règlement des différends électoraux. L'International Republican Institute aide les partis politiques à mettre au point leur programme électoral pour leur campagne; le National Democratic Institute travaille de son côté avec des associations pour organiser l'instruction civique et observer les élections. Avec la Commission européenne, le Carter Center forme des observateurs nationaux des élections et fournira, le jour du scrutin, des observateurs internationaux. L'Union européenne, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont également indiqué qu'elles envisageaient l'envoi d'observateurs.

IX. L'état de droit

Appui au système judiciaire

50. Au cours de la période considérée, des progrès sensibles ont été accomplis s'agissant de l'aide apportée au système judiciaire libérien, avec la conclusion des procédures de présentation et d'examen des candidatures, et de la procédure de nomination pour les postes de juge de première instance, de juge des tribunaux spécialisés et de juge de paix. La MINUL continue de travailler en étroite collaboration avec l'Association nationale du barreau libérien pour soutenir les initiatives visant à faire en sorte que les procédures d'examen et de sélection soient transparentes. La nomination des nouveaux juges permettra de rouvrir la plupart des tribunaux du pays et d'améliorer ainsi l'accès à la justice dans les comtés. On espère également qu'à la suite de ces nominations, la MINUL pourra commencer son vaste programme de formation des juges.

51. L'augmentation du nombre des affaires qui sont actuellement traitées par les tribunaux en place est une évolution encourageante. Rien qu'au cours du mois de

juillet, six procès en correctionnelle avec jury ont été achevés, ce qui correspond au nombre total de ce type de procès pour l'ensemble de l'année 2004. Si cette évolution représente une amélioration sensible, le manque de capacités institutionnelles, de ressources et de procureurs et avocats de la défense qualifiés continue d'être un grave sujet de préoccupation. Pour tenter d'alléger le fardeau qui pèse sur le système judiciaire en offrant d'autres formules d'arbitrage, la MINUL a aidé à organiser, à l'intention des étudiants de dernière année de la faculté de droit de l'Université du Libéria, des ateliers sur d'autres formes de règlement des différends. Un fait nouveau dont il convient de se féliciter est l'établissement du projet de loi révisé sur le viol, qui a été présenté officiellement au Président Bryant le 27 juillet.

52. Des progrès ont certes été accomplis, mais il n'en reste pas moins que la réforme du secteur judiciaire est toujours entravée par un manque cruel de moyens et de ressources matérielles et financières. J'exhorte le Gouvernement de transition et la communauté internationale à redoubler d'efforts pour fournir les ressources nécessaires au rétablissement de l'état de droit dans l'ensemble du Libéria.

Le système pénitentiaire

53. La MINUL a continué de fournir un appui au Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réhabilitation du Ministère de la justice afin d'améliorer les conditions dans les établissements pénitentiaires de Monrovia, Gbarnga, Kakata, Bondiway, Buchanan, Voinjama et Sanniquellie. La Mission a également déployé des conseillers en matière d'administration pénitentiaire à Zwedru et Harper, où des tribunaux ont été ouverts récemment mais où il n'y a pas de centre de détention. Par ailleurs, au cours de la période considérée, la MINUL a financé des projets à effets rapides portant sur l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'exercice physique dans les prisons de Monrovia et de Gbarnga.

54. Le programme de formation de la MINUL à l'intention des agents des établissements pénitentiaires se poursuit et 28 agents libériens, dont sept femmes, suivent actuellement une formation à l'École nationale de police.

55. En raison du manque de personnel et de locaux appropriés, les conditions dans les établissements pénitentiaires du Libéria demeurent difficiles. Des fonds sont encore nécessaires pour remettre en état les structures physiques et le matériel de sécurité, assurer le développement des systèmes et poursuivre la formation du personnel. Les prisonniers continuent de recevoir des vivres et autres fournitures du Programme alimentaire mondial (PAM), du CICR et d'autres partenaires.

X. Droits de l'homme et protection des civils

56. La Mission a poursuivi ses activités de contrôle et de protection dans l'ensemble du pays et a continué de collaborer avec le Gouvernement de transition et d'autres partenaires pour améliorer la situation en matière de droits de l'homme au Libéria. Il convient de se féliciter du fait que, le 10 juin, le Président du Gouvernement de transition ait promulgué la loi portant création de la Commission vérité et réconciliation, dont le médiateur de la CEDEAO, le général Abdulsalami Abubakar, a présidé la cérémonie d'installation du groupe de sélection, le 14 juillet. En vertu de cette loi, le groupe de sélection recommandera une liste de 15 candidats au Président, qui retiendra et nommera neuf commissaires au maximum le

10 septembre au plus tard. Ces commissaires seront assistés par trois conseillers techniques internationaux sélectionnés par le Haut Commissariat aux droits de l'homme et la CEDEAO. Il y a lieu d'espérer qu'une démarche similaire sera adoptée en ce qui concerne les membres de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme.

57. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme, Mme Louise Arbour, s'est rendue au Libéria du 9 au 13 juillet. À l'issue de son voyage, elle a déclaré que le système judiciaire était le maillon le plus faible du processus de transition au Libéria. Elle a par ailleurs recommandé que la communauté internationale fasse davantage pour encourager l'appareil judiciaire libérien à s'ouvrir à une assistance extérieure.

58. Des rapports faisant état de violence sexiste et de mauvais traitements infligés à des mineurs continuent d'être reçus de toutes les parties du pays. Malheureusement, le système judiciaire libérien n'a traité que quelques-unes des affaires en question du fait notamment de l'inefficacité de la police ainsi que du manque de juges et de l'absence de tribunaux. Par ailleurs, les victimes sont souvent réticentes à signaler les cas de viol et d'autres violations des droits de l'homme de peur d'être stigmatisées.

59. Du 21 au 23 juillet, la MINUL a accueilli un atelier sur la justice transitionnelle organisé à l'intention des missions africaines de maintien de la paix, au cours duquel a été effectuée une analyse comparative des pratiques exemplaires ayant trait aux outils de l'état de droit pour les sociétés sortant d'un conflit, qui avait été mise au point par le Haut Commissariat aux droits de l'homme. La Section de la protection des droits de l'homme de la MINUL a également prêté son concours à l'organisation de diverses activités de sensibilisation à la question des droits de l'homme, notamment des cours de formation sur les droits de l'homme à l'intention des fonctionnaires supérieurs de la police et des agences nationales de sécurité, et la création de clubs de promotion des droits de l'homme dans les écoles libériennes.

60. La MINUL et le Gouvernement de transition ont continué de coopérer en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme dans les plantations d'hévéas où les ex-combattants violent souvent les droits fondamentaux des résidents. La MINUL procède actuellement à une enquête à l'échelle nationale sur les violations des droits de l'homme dans le secteur agricole, accordant une attention particulière aux plantations d'hévéas et effectuant une étude détaillée des lois qui régissent l'exploitation des ressources naturelles par l'État, les particuliers et les compagnies étrangères.

XI. Information

61. Outre les activités susmentionnées d'appui aux prochaines élections, la composante information de la MINUL a élargi sa présence à Voinjama et Harper, où des nouvelles et des programmes d'information sont diffusés régulièrement sur des stations de radio communautaires. Par ailleurs, l'affectation de producteurs radio de la MINUL dans les quatre bases sectorielles de la Mission a permis d'accroître les émissions de programmes hebdomadaires d'information et de reportage dans l'ensemble du pays.

und_gen_n0547680_docu_n

XII. Rétablissement et consolidation de l'autorité de l'État

62. De nouveaux progrès ont été accomplis sur la voie du rétablissement et du renforcement de l'autorité de l'État dans l'ensemble des 15 comtés du Libéria. À la mi-juillet, le Président du Gouvernement de transition a nommé les commissaires de tous les 15 comtés. Près de 95 % des fonctionnaires ont regagné leurs lieux d'affectation dans les comtés et aux postes frontaliers, et leurs traitements peuvent à présent être payés dans les bureaux de la Banque centrale du Libéria qui ont récemment été construits avec le concours de la MINUL à Kakata, Buchanan et Gbarnga.

63. Des efforts concertés sont menés actuellement pour renforcer l'autorité de l'État à l'échelon local. Plusieurs ateliers sur la bonne gouvernance et la responsabilisation administrative et financière ont été organisés à l'intention des autorités locales et l'USAID finance la remise en état de bâtiments administratifs dans les comtés de Nimba, de Gbarpolu, de Margibi, de Grand Cape Mount, de Bong et de Grand Gedeh. Toutefois, le Libéria a aussi besoin de toute urgence d'une telle assistance pour améliorer les installations publiques dans d'autres parties du pays. Par ailleurs, le Gouvernement de transition continue d'éprouver de grandes difficultés pour soutenir les autorités locales en raison du manque de moyens de transport, d'infrastructures, d'outils de communication, de matériel de bureau et de personnel qualifié.

XIII. Rétablissement d'une gestion appropriée des ressources naturelles

64. Le Gouvernement de transition n'a toujours pas repris totalement le contrôle de l'exploitation des ressources naturelles du pays. Les activités d'exploitation artisanale du diamant se développent dans plusieurs zones telles que le district de Sanquin (comté de Sinoe), entraînant des risques en matière de sécurité et de santé publique, et l'extraction minière non réglementée cause de graves dommages à l'environnement.

65. La MINUL a continué de communiquer au Gouvernement de transition les résultats de ses activités de surveillance aérienne et terrestre des zones où se pratique l'exploitation illégale de diamants. Le 28 juillet, le Gouvernement de transition a annoncé un projet de plan d'action qui permettra de remplir les conditions fixées pour la levée des restrictions imposées par le Conseil de sécurité à l'exportation des diamants bruts en provenance du Libéria. Le projet de plan recommande un renforcement de la présence de la MINUL dans les zones diamantifères, ainsi que la levée de l'interdiction temporaire de l'exploitation du diamant dans le pays.

66. Le rapport du Comité chargé de l'examen des concessions forestières a été remis récemment au Président du Gouvernement de transition. Dans ce rapport, qui a été entériné par la Commission européenne, les États-Unis et la MINUL, le Comité a recommandé l'annulation de tous les accords de concession forestière parce que ceux-ci ne répondent pas aux règles opérationnelles fondamentales. Il a recommandé l'exclusion de 12 entreprises pour complicité dans la guerre civile. Un comité de surveillance de la réforme forestière sera mis en place pour contrôler l'application du programme de réforme.

67. Le 17 août commença une opération d'évacuation d'un millier de personnes qui résidaient illégalement dans le parc national de Sapo où elles se livraient, tout aussi illégalement, à l'exploitation minière et à la chasse. La MINUL a apporté son concours au Ministère de l'intérieur pour la conduite de l'opération en lui fournissant un appui logistique et un appui en matière de sécurité. Au 24 août, 286 personnes avaient été évacuées et d'autres étaient parties d'elles-mêmes.

XIV. Situation humanitaire

68. Les organismes des Nations Unies ont continué de fournir une assistance humanitaire dans l'ensemble du Libéria. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le PAM, l'Organisation internationale pour les migrations et la MINUL ont accéléré le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs comtés d'origine. Au 24 août, 207 746 personnes déplacées avaient été aidées à retourner chez elles. Le HCR continue d'assurer le transport des candidats au retour et de leur fournir des articles non alimentaires tandis que le PAM apporte une assistance sous forme de rations alimentaires. L'UNICEF, en collaboration avec les organisations non gouvernementales, assure aux personnes déplacées la fourniture de services de santé de base intégrés, dont ont bénéficié plus de 100 000 personnes en 2005, y compris des soins de santé maternelle.

69. Le HCR continue de faciliter le rapatriement volontaire des Libériens réfugiés dans des pays de la sous-région. Au 26 juillet, environ 150 000 réfugiés, selon les estimations, étaient retournés spontanément au Libéria depuis la fin des combats en juillet 2003 et, au 16 août, 37 464 personnes y étaient retournées avec l'assistance du HCR. Pour encourager le retour rapide des réfugiés, le HCR a organisé en juillet la première visite « go and tell » (des réfugiés qui rentrent au pays et retournent ensuite dans les camps pour faire part de leur expérience aux autres réfugiés) : un groupe de responsables de district du comté de Bong accompagnés d'anciens réfugiés s'est rendu dans des camps de réfugiés en Guinée pour informer ceux-ci de la situation qui prévaut dans leur pays et pour dissiper leurs préoccupations en matière de sécurité. Des visites similaires sont prévues pour des groupes des comtés de Lofa et de Nimba.

70. Le PAM fournit actuellement chaque mois 7 000 tonnes de produits alimentaires à 708 000 bénéficiaires, dont 425 000 écoliers dans le cadre des programmes d'alimentation scolaire et 142 000 personnes déplacées vivant dans des camps. Une aide alimentaire de quatre mois pour la réinstallation, d'un volume total de 4 416 tonnes, a été fournie à 195 personnes déplacées qui ont été réinstallées et à 33 000 personnes qui sont retournées chez elles.

71. Les ressources actuelles ne permettent de couvrir que les besoins de 250 000 des 314 000 personnes déplacées ayant droit à une aide au retour, ce qui peut retarder les retours. La communauté internationale devrait examiner d'urgence les demandes de fonds du Coordonnateur de l'action humanitaire pour financer les achats de produits non alimentaires restants nécessaires pour faciliter les retours.

72. Une question apparentée concerne la possibilité que les personnes déplacées qui restent dans les camps, incapables de rentrer dans leurs comtés d'origine avant les élections d'octobre, n'exercent pas leur droit de vote. La loi électorale stipulant que les personnes déplacées qui sont inscrites sur les listes électorales dans un comté donné doivent être physiquement présentes dans ce comté pour pouvoir voter,

und_gen_n0547680_docu_n

un nombre indéterminé de personnes déplacées risquent de ne pas pouvoir participer aux élections d'octobre.

73. Dans le secteur de l'éducation, à la mi-août, l'UNICEF avait fourni du matériel éducatif à plus d'un million d'enfants et aidé, dans le cadre de son programme d'éducation des filles, un millier d'enseignants, dont plus de 600 femmes, à obtenir leur certification pour l'enseignement primaire. Le programme d'apprentissage accéléré de l'UNICEF a été exécuté dans plus de 125 écoles communautaires dans sept pays. À ce jour, 3 751 enfants ont participé au programme d'investissement dans l'éducation communautaire et 1 736 autres suivent une formation à l'acquisition de compétences. Plus de 1 100 enseignants ont été formés à la prestation de services psychosociaux aux enfants associés aux forces combattantes. Le Ministère de la santé a lancé une campagne de vaccination contre la rougeole, financée par l'UNICEF, qui a atteint environ 1,5 million d'enfants dans l'ensemble du Libéria.

XV. Relèvement, reconstruction et développement nationaux

74. Au cours de la période considérée, la Section des secours, du relèvement et du redressement de la MINUL a apporté son concours à l'élaboration d'une stratégie nationale pour orienter la réintégration des ex-combattants, des personnes déplacées et des réfugiés. Le Gouvernement de transition et l'équipe de pays des Nations Unies se concertent également sur la création d'un forum de relèvement national.

75. La MINUL collabore avec le PAM, le HCR, le PNUD et les parties prenantes nationales pour la remise en état des routes et accorde également une grande attention au relèvement du secteur de l'agriculture et à la revitalisation du système de marchés. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) opère dans 14 pays et a distribué des semences de riz et des outils agricoles à 13 000 agriculteurs afin d'accroître la production de riz. Elle travaille également avec quelque 1 700 pêcheurs pour améliorer les techniques de pêche et de transformation du poisson.

76. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a créé à l'Université du Libéria un centre de perfectionnement académique qui fournira une aide éducative à plus de 200 enseignants d'université et stagiaires d'école normale. Ce centre offrira également l'accès à l'Internet à plus de 12 000 étudiants et membres du personnel universitaire.

XVI. VIH/sida

77. Le Bureau du Conseiller en matière de VIH/sida à la MINUL a poursuivi ses activités de sensibilisation du personnel de la MINUL au VIH/sida. Il gère deux centres de consultation et de dépistage volontaire à l'intention du personnel de la Mission. Il a organisé des émissions sur les ondes de la radio de la MINUL afin de sensibiliser la population locale à la nécessité de promouvoir la prévention du VIH, ainsi que les soins et l'appui aux séropositifs et aux malades du sida. Il a également produit, en collaboration avec la composante information de la Mission, des affiches diffusant des messages sur le VIH/sida.

78. Le Bureau a aussi soutenu activement un certain nombre d'initiatives relatives au VIH/sida et a notamment aidé le Gouvernement de transition à formuler un plan d'action national pour les orphelins et les enfants vulnérables; apporté son concours pour le tournage d'un documentaire sur la lutte contre le VIH/sida au Libéria; et organisé, à l'intention des étudiants et des praticiens des médias, un atelier sur le VIH/sida et les questions de droits de l'homme, en collaboration avec le Comité d'action des femmes libériennes pour les médias.

79. L'OMS coordonne un groupe technique, composé de représentants du Ministère de la santé, d'organisations non gouvernementales, du PNUD, de l'UNICEF et de l'USAID, qui est chargé de formuler des propositions de projet sur le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et le système de santé. Le Fonds des Nations Unies pour la population, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, exécute des programmes de sensibilisation au VIH/sida parmi les personnes déplacées dans les comtés de Lofa, de Bong, de Margibi, de River Cess et de Grand Cape Mount; fournit des informations sur la santé procréative des adolescents et les compétences nécessaires à la vie quotidienne; et, par l'intermédiaire du Ministère du travail, soutient les activités de prévention du VIH/sida dans les lieux de travail.

XVII. Égalité des sexes

80. Le Bureau du Conseiller pour la parité des sexes à la MINUL a continué de promouvoir l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les activités de la Mission. Il a achevé la première partie d'un programme de formation des formateurs sur l'exploitation et les abus sexuels à l'intention des commandants de secteur de la MINUL. Il a poursuivi ses activités de formation des observateurs militaires nouvellement arrivés, et un poste de coordonnateur des questions concernant l'égalité des sexes a été créé pour la MINUL.

81. Le Bureau a aidé la police civile de la MINUL et l'UNICEF à mettre en place le Groupe des femmes et des enfants de la Police nationale libérienne, chargé de traiter les affaires de violence à l'égard de ces groupes vulnérables. Il a également mobilisé des fonds pour collaborer avec la police civile de la MINUL à l'organisation de programmes de sensibilisation communautaire de la police visant à diffuser des informations sur la protection des droits des femmes.

82. À cet égard, le Bureau a lancé, en collaboration avec d'autres partenaires de la MINUL, des ministères clefs et des organisations non gouvernementales, une campagne nationale d'un an pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Le PNUD a alloué des fonds au Ministère de la justice pour assurer le recrutement et la formation de cinq procureurs spécifiquement chargés de poursuivre les auteurs de viol. Le Bureau organise également au niveau communautaire dans les districts des séances de formation aux droits des femmes.

XVIII. Exploitation et abus sexuels

83. Un réseau de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels a été mis en place au sein de la communauté internationale au Libéria. Il réunit les coordonnateurs pour la MINUL, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le CICR. Ce réseau, dont les membres se réunissent

und_gen_n0547680_docu_n

régulièrement, sert d'organe principal de coordination et de contrôle pour la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et l'intervention en cas d'allégation.

84. À la MINUL, le Bureau du Conseiller pour la parité des sexes a continué d'organiser à l'intention de tous les membres du personnel nouvellement arrivés des séances d'information sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels. Une première série de formation des formateurs pour toutes les unités militaires a été achevée et sera à présent élargie aux officiers des contingents qui arrivent dans le pays. Au cours de la période considérée, la MINUL a lancé 16 nouvelles enquêtes sur des allégations d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre du personnel civil, du personnel de police et du personnel militaire. Les enquêtes concernant trois membres du personnel civil ont été achevées et leurs résultats sont à l'étude par le Département des opérations de maintien de la paix, tandis que les enquêtes sur les 13 affaires restantes se poursuivent.

XIX. Appui à la Mission

85. L'appui administratif fourni à la Mission a été sensiblement développé sur l'ensemble du territoire. Les principaux défis dans ce domaine concernent la fourniture d'infrastructures essentielles et l'appui aux opérations électorales. La saison des pluies ayant commencé, une grande priorité a été accordée à l'entretien des principales voies d'approvisionnement et à la fourniture de services de transport aérien à la MINUL pour le réapprovisionnement des secteurs.

86. Au cours des mois à venir, les opérations logistiques porteront essentiellement sur le renforcement du soutien à la force, y compris la construction de logements en dur, l'installation d'un réseau hertzien pour les secteurs 2 et 3, l'amélioration des services publics de distribution, la facilitation du déploiement des nouvelles forces et l'appui aux élections. Conformément au concept mixte civil et militaire de plan de soutien, les activités se poursuivent pour la mise en place d'une base logistique avancée à Gbarnga et l'achèvement de la construction des logements destinés aux officiers d'état-major.

XX. Aspects régionaux

87. Le fragile processus de paix engagé en Côte d'Ivoire perturbe les efforts déployés par la MINUL pour stabiliser le Libéria. La MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) continuent d'échanger des informations. Ces efforts seront intensifiés lorsque le processus de désarmement et de démobilisation sera lancé en Côte d'Ivoire, car d'anciens combattants libériens pourraient franchir la frontière dans l'espoir de profiter financièrement du programme ivoirien de désarmement et de démobilisation.

88. La MINUL continue de suivre la situation dans la région de la Guinée Forestière, qui compte un grand nombre de réfugiés en provenance de pays voisins. Les forces armées guinéennes sont déployées en force le long de la frontière avec le Libéria, à la suite d'un incident survenu le 14 juillet lorsqu'un élément armé, qui aurait fait plusieurs incursions sur le territoire guinéen à partir de la Côte d'Ivoire, a été abattu par balle. Les liaisons transfrontières entre la MINUL et la MINUSIL sont également maintenues.

89. La MINUSIL, la MINUL et le l'ONUCI, en consultation avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, ont continué à enregistrer des progrès considérables en matière de coopération intermissions, notamment au moyen de l'utilisation efficace des ressources logistiques et administratives. Outre la coopération entre les trois forces, les informations et les compétences sont mises en commun en ce qui concerne les activités de la police civile, le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la réadaptation, les élections, les opérations humanitaires, l'information et les droits de l'homme. La MINUL élabore actuellement des processus opérationnels conjoints avec la MINUSIL et l'ONUCI. Un système conjoint d'alerte rapide a été mis en place par les composantes militaires des trois missions. Le 5 juillet, les Représentants spéciaux du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone et l'Afrique de l'Ouest, ainsi que le Représentant du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau, se sont rencontrés à Dakar pour examiner des questions relatives à la coopération intermissions.

XXI. Sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone

90. Comme suite à l'additif du 28 juillet à mon vingt-cinquième rapport sur la MINUSIL (S/2005/273/Add.2), et conformément à la résolution 1610 (2005) du Conseil de sécurité, la MINUL, en coordination avec la MINUSIL et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, a élaboré des propositions en vue de continuer à assurer la sécurité du Tribunal après le retrait de la MINUSIL, y compris un plan de commandement, de contrôle et de mesures d'urgence pour renforcer la sécurité en cas de crise.

91. À l'heure actuelle, la responsabilité de la sécurité du Tribunal spécial incombe à une force nigériane de la taille d'une compagnie qui est fournie par la MINUSIL et dont les besoins logistiques sont assurés par le contingent dont elle relève ainsi que par des composantes d'appui de la MINUSIL. Il est proposé qu'une force de la taille d'une compagnie dotée d'un effectif maximum de 250 militaires de la MINUL soit déployée au Tribunal spécial d'ici au 15 novembre. Le 1er décembre, la MINUL prendrait le commandement et assurerait la sécurité du Tribunal. Le soutien logistique dont la compagnie aurait besoin serait fourni par la MINUL et le bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone. Par ailleurs, la MINUL désignerait une compagnie mécanisée en attente, établie au Libéria, qui tiendrait lieu de force de sauvetage et d'évacuation pour la compagnie postée en Sierra Leone et le personnel du Tribunal en cas de crise grave portant atteinte aux conditions de sécurité. Le Département des opérations de maintien de la paix consulte actuellement les pays susceptibles de fournir des contingents en vue de mettre sur pied le contingent qui assurerait la sécurité du Tribunal spécial.

92. Afin de faciliter le commandement et le contrôle de cette compagnie, la MINUL déploierait à Freetown un poste de commandement tactique avancé composé d'une dizaine de militaires (prélevés sur l'effectif maximum de 250 personnes) et comprenant des éléments opérationnel, logistique et administratif. Le poste de commandement technique relèverait de la MINUL. Le commandant de la force de la MINUL assumerait le commandement général des soldats déployés en Sierra Leone pour assurer la sécurité du Tribunal spécial, mais le directeur du bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone arrêterait l'action politique, s'il y a lieu, du contingent.

und_gen_n0547680_docu_n

93. La compagnie déployée au Tribunal spécial n'opérera que dans les locaux et les environs immédiats du Tribunal et ne s'acquittera d'aucune tâche hors du Tribunal, sauf pour acheminer les personnes internées, si nécessaire, et assurer des escortes. Elle remplirait les tâches de garde qui incombent à la compagnie actuellement affectée au Tribunal. Elle n'aurait donc pas les moyens de réagir en cas de détérioration des conditions de sécurité au-delà du périmètre du Tribunal, où le maintien de l'ordre continuerait d'être la responsabilité de la police sierra-léonaise. En cas d'attaque, la compagnie aurait toutefois la capacité de mettre en place une défense solide et/ou d'évacuer les personnes internées.

94. Pour mettre en application cette proposition, la MINUL aurait besoin de quelque 250 soldats supplémentaires du 15 novembre au 31 mars. Cet étoffement temporaire des effectifs permettrait à la MINUL d'assurer la sécurité du Tribunal spécial à Freetown mais aussi dans tout le Libéria durant la période sensible qui suivrait les élections d'octobre et l'entrée en fonctions du Gouvernement libérien nouvellement élu, prévue pour janvier 2006. J'espère que le Conseil de sécurité pourra examiner cette proposition au plus tôt et y donner une suite favorable pour que les dispositions nécessaires puissent être prises rapidement, ce qui permettrait d'assurer sans interruption la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

XXII. Incidences financières

95. Par sa résolution 59/305 du 22 juin 2005, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir pour la MINUL un crédit d'un montant brut de 760 567 400 dollars, soit 63 380 616 dollars par mois, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006. Ces montants seront mis en recouvrement sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission. Par la même résolution, l'Assemblée générale a décidé de répartir entre les États Membres un montant brut de 166 902 291 dollars pour la période allant du 1er juillet au 19 septembre 2005, un crédit de ce montant ayant déjà été ouvert en application de sa résolution 58/256. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MINUL au-delà du 19 septembre 2005, le coût du fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin 2006 serait limité aux montants mensuels approuvés par l'Assemblée générale.

96. Au 30 juin 2005, le montant des contributions statutaires non acquittées au compte spécial de la MINUL était de 3,2 millions de dollars. Pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le montant total des contributions mises en recouvrement et non acquittées s'élevait à cette date à 1 729 000 000 dollars.

XXIII. Observations

97. Les progrès régulièrement constatés au niveau des préparatifs des élections nationales qui doivent se dérouler en octobre au Libéria sont extrêmement encourageants. Je tiens à féliciter le peuple libérien de la détermination dont il fait preuve pour participer aux scrutins, comme en témoignent le grand nombre de personnes qui se sont inscrites pour voter ainsi que la façon pacifique dont a été conduit le processus électoral à ce jour. Il convient également de saluer le rôle joué par la Commission électorale nationale pour veiller au bon déroulement du processus. Le soutien technique et financier des différents partenaires internationaux s'est avéré crucial pour garantir le fonctionnement efficace de la Commission. Il

incombe maintenant aux partis politiques, aux candidats et à leurs partisans de veiller à ce que les campagnes électorales soient conduites de façon pacifique et dans le respect de la liberté sur l'intégralité du territoire, en permettant aux électeurs de participer à des scrutins crédibles, sans aucune menace de représailles.

98. Les progrès accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité, en particulier en ce qui concerne la formation des nouvelles forces de police, sont également encourageants. Le Gouvernement de transition a contribué de manière significative à ce programme en augmentant les traitements des agents de police, versés en temps et heure, et en approuvant le nouveau classement des emplois et les nouveaux uniformes. Le Gouvernement devrait cependant redoubler d'efforts pour collecter les fonds nécessaires à la démobilisation des agents de sécurité qui ne remplissent pas les conditions requises pour être absorbés dans les services restructurés et pour rendre à la vie civile les membres des ex-forces armées du Libéria. Je demande instamment aux donateurs d'envisager de toute urgence d'aider le Gouvernement de transition à prendre les mesures nécessaires à la réalisation de progrès dans ce domaine d'importance. Le Gouvernement doit aussi obtenir sans plus tarder le soutien de ses partenaires internationaux pour équiper les agents de ces nouveaux services de police et remettre en état l'infrastructure policière dans les comtés afin de poursuivre le renforcement de ces services.

99. Le programme de réinsertion des anciens combattants souffre toujours d'un important déficit de financement. Pourtant, l'exécution d'un programme de réinsertion efficace est cruciale pour empêcher que les combattants ne soient de nouveau recrutés, lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et éviter la propagation des crimes violents, qui sont des problèmes graves. Par ailleurs, c'est là un élément incontournable du dispositif qui permettra de mettre enfin un terme au cercle vicieux du conflit pour pouvoir rétablir de manière durable la stabilité, tant au Libéria que dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest dans son ensemble. Je demande donc à la communauté des donateurs de se mobiliser pour combler le déficit de financement des efforts de réinsertion, d'un montant approximatif de 18,5 millions de dollars, et de débloquer également un montant supplémentaire de 7 millions de dollars pour permettre aux anciens combattants qui ont choisi d'effectuer des études de les poursuivre pendant les deux prochaines années scolaires.

100. Il est fondamental d'améliorer la gouvernance économique pour consolider la paix et assurer le développement durable au Libéria. Malheureusement, d'importants retards ont été enregistrés en ce qui concerne le processus de consultation entre le Gouvernement de transition et ses partenaires internationaux sur le projet de programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique. Il est essentiel que ce document soit finalisé au plus tôt. Il s'agit d'un outil important pour renforcer la souveraineté nationale, dans la mesure où il donnera au Gouvernement la possibilité de maîtriser ses revenus et ses dépenses, et offrira au pays la capacité de produire des recettes à long terme aux fins du développement. La bonne exécution de ce programme contribuerait donc largement aux efforts de relèvement national et permettrait au Libéria de remplir les conditions prévues pour la levée des sanctions qui lui ont été imposées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1521 (2003). Grâce à lui, le pays conserverait par ailleurs la confiance des donateurs qui se sont déjà montrés généreux à son égard en lui fournissant une assistance. J'appelle donc le Gouvernement de transition à collaborer étroitement avec ses partenaires internationaux dans l'espoir de parvenir rapidement à un accord

und_gen_n0547680_docu_n

sur ce programme pour qu'il puisse être soumis au Conseil de sécurité pour examen et être lancé le plus tôt possible.

101. Le processus de transition prévu par l'Accord général de paix conclu par les parties libériennes à Accra au mois d'août 2003 s'achèvera par l'entrée en fonctions du gouvernement nouvellement élu au mois de janvier 2006. Les Libériens doivent saisir l'occasion sans précédent qui s'offre à eux de tirer parti des progrès accomplis à ce jour pendant la phase de transition afin d'inaugurer dans le pays une nouvelle ère de stabilité, de reconstruction nationale et de relèvement. Le succès de ce processus dépendra largement du peuple libérien et de ses dirigeants. Le plein engagement et l'appui constant des donateurs seront également indispensables.

102. En dépit des progrès considérables accomplis par le Libéria en ce qui concerne la consolidation de la paix et l'application de l'Accord général de paix d'août 2003, le processus de paix continue de se heurter à de nombreuses difficultés. La MINUL engage désormais une nouvelle phase de ses opérations, avec pour objectif principal la tenue d'élections libres et régulières au mois d'octobre, ainsi que l'adoption des mesures nécessaires pour assurer la sécurité lors des élections et pendant la période qui précédera la mise en place du nouveau gouvernement au mois de janvier 2006. La Mission poursuivra ses efforts afin de réadapter et de réinsérer les anciens combattants, de rétablir l'administration publique dans tout le pays, de renforcer les institutions garantes de l'état de droit et restructurer le secteur de la sécurité, et de promouvoir le relèvement et la reconstruction du pays. Je recommande donc que le mandat de la MINUL soit prorogé pour une durée de 12 mois jusqu'au 19 septembre 2006.

103. En conclusion, je tiens à remercier mon nouveau Représentant spécial pour le Libéria, M. Alan Doss, arrivé récemment au Libéria pour y assumer ses fonctions. Je remercie également mes Représentants spéciaux adjoints, M. Abou Moussa et M. Steinar Bjornsson, qui ont dirigé les opérations de la MINUL en attendant l'arrivée de M. Doss, ainsi que les membres du personnel civil et militaire de la MINUL de leur contribution aux progrès accomplis pendant la période à l'examen. Je suis aussi reconnaissant aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police civile à la Mission, ainsi qu'à la CEDEAO, à l'Union africaine, au Groupe de contact international pour le Libéria, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux organisations humanitaires, aux nombreux donateurs bilatéraux et nombreuses organisations non gouvernementales internationales et locales, pour les efforts soutenus et constants qu'ils déploient afin de permettre le retour de la paix au Libéria.

Annexe

Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs de la composante militaire et de la composante police civile au 24 août 2005

	Composante militaire				
Pays	*Observateurs militaires*	*Officiers d'état-major*	*Soldats*	**Total**	*Composante police civile*
Afrique du Sud				**–**	
Allemagne			15	**15**	2
Argentine				**–**	2
Bangladesh	17	11	3 186	**3 214**	30
Bénin	2	1		**3**	
Bolivie	3	1		**4**	
Bosnie-Herzégovine				**–**	12
Brésil		1		**1**	
Bulgarie	2			**2**	
Chine	5	9	558	**572**	25
Croatie		3		**3**	
Danemark	1			**1**	
Égypte	8			**8**	
El Salvador	3			**3**	
Équateur	3	1		**4**	
États-Unis d'Amérique	7	6		**13**	39
Éthiopie	17	8	2 541	**2 566**	
Fédération de Russie	6			**6**	20
Fidji				**–**	29
Finlande		2		**2**	
France		1		**1**	
Gambie	5			**5**	30
Ghana	11	6	850	**867**	40
Indonésie	3			**3**	
Irlande		6	422	**428**	
Jamaïque				**–**	10
Jordanie	7	9	115	**131**	140
Kenya	3	4		**7**	24
Kirghizistan	3			**3**	3
Malaisie	10			**10**	
Malawi		2		**2**	20
Mali	4	2		**6**	
Namibie	3	4	853	**860**	6
Népal	3	2	40	**45**	251

Pays	*Composante militaire*				*Composante police civile*
	Observateurs militaires	*Officiers d'état-major*	*Soldats*	**Total**	
Niger	3			**3**	3
Nigéria	19	16	1 950	**1 985**	156
Norvège				**–**	6
Ouganda				**–**	20
Pakistan	16	11	2 739	**2 766**	20
Paraguay	3	1		**4**	
Pérou	3	2		**5**	
Philippines	3	5	167	**175**	31
Pologne	2			**2**	3
Portugal				**–**	
République de Corée	1	1		**2**	
République de Moldova	3	1		**4**	
République tchèque	3			**3**	3
Roumanie	3			**3**	
Royaume-Uni		3		**3**	
Samoa				**–**	18
Sénégal	3	3	600	**606**	10
Serbie-et-Monténégro	6			**6**	8
Sri Lanka				**–**	11
Suède		4	229	**233**	10
Togo	2	1		**3**	
Turquie				**–**	31
Ukraine	3	1	299	**303**	11
Uruguay				**–**	2
Yémen				**–**	4
Zambie	3			**3**	28
Zimbabwe				**–**	32
Total	**202**	**128**	**14 564**	**14 894**	**1 090**

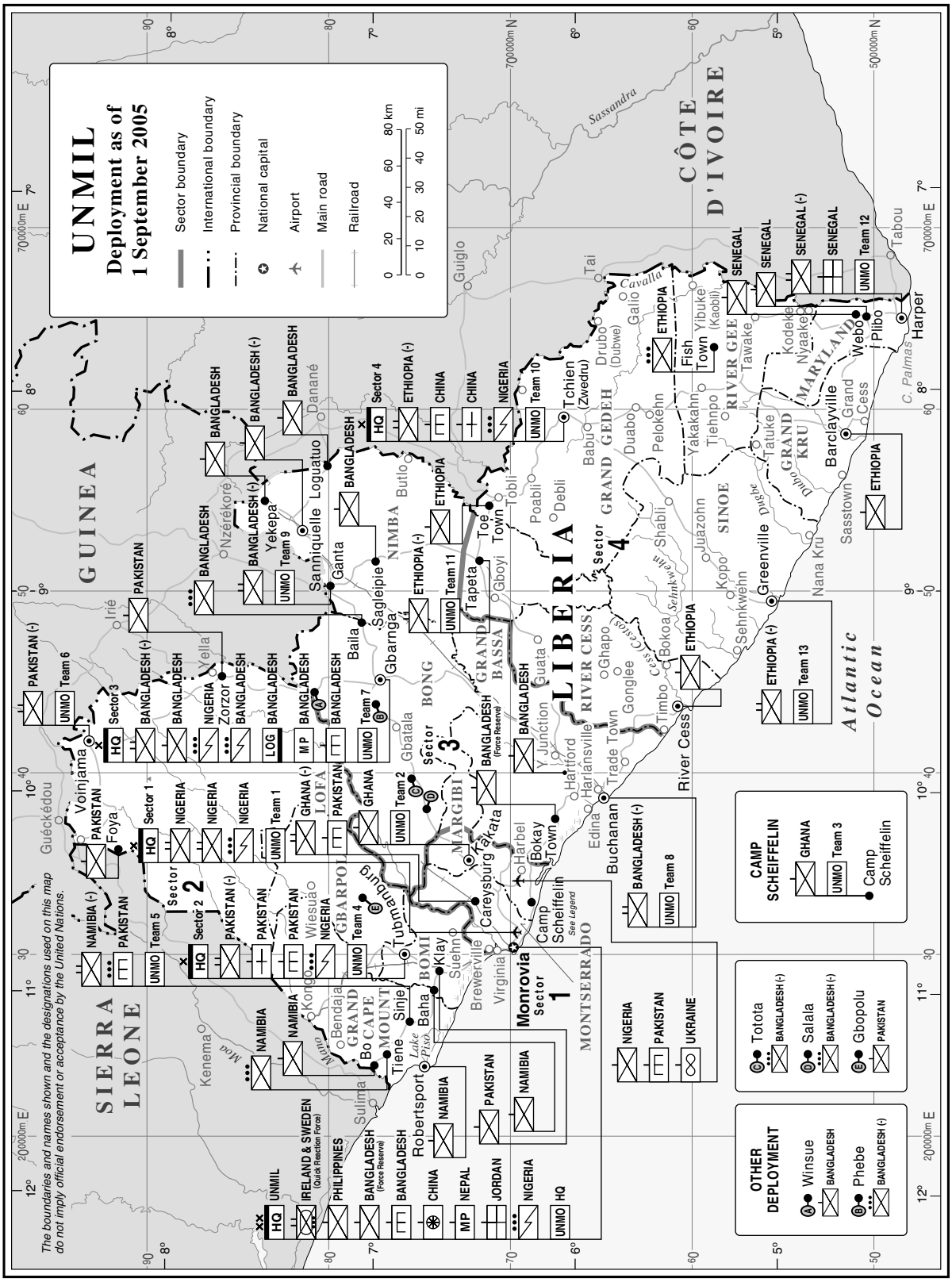
UNMIL
Deployment as of
1 September 2005
Sector boundary
International boundary
Provincial boundary
National capital
Airport
Main road
Railroad
0 20 40 60 80 km
0 10 20 30 40 50 mi
GUINEA
SIERRA LEONE
LIBERIA
CÔTE D'IVOIRE
Atlantic Ocean
Monrovia
Sector 1
Sector 2
Sector 3
Sector 4
OTHER DEPLOYMENT
Winsue
Phebe
Totota
Salala
Gbopolu
CAMP SCHEIFFELIN
Camp Scheiffelin
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section
Map No. 4211 Rev. 7 UNITED NATIONS
September 2005 (Colour)